



LOGEMENT HLM NEUF MOISI QUEL RECOURS?

Par **carine**, le **09/10/2014** à **22:25**

Bonsoir,

Il m'a été attribué un logement social neuf le 21/07/14.

Cet appartement comportait de nombreux dysfonctionnements, certains ont été réparé.

Une semaine après mon aménagement, j'ai constaté que sur une partie du mur de la salle de bain la peinture cloquait, ça a empiré au fur et à mesure.

J'ai fait un courrier en RAR au bailleur pour l'informer, ce dernier a transféré mon courrier au constructeur.

Le constructeur s'est déplacé plusieurs fois, mais à part constater il ne se passe rien de plus.

La moisissure empire, l'odeur aussi...

L'étanchéité a été certainement mal faite, ainsi que l'isolation...

J'ai juste le sentiment que rien ne sera fait et que personne ne prend de décision.

Pouvez-vous me dire quels sont mes recours, mes droits et du côté bailleur quelles sont leurs obligations???

Merci d'avance,

Je me sens un peu seule au monde...

Cordialement,

Par **cocotte1003**, le **10/10/2014** à **06:06**

Bonjour, faites une mise en demeure de réparations sous quinzaine par LRAR à votre bailleur sinon vous irez en justice. Vous pouvez faire constater les problèmes par le service d'hygiène, voir en mairie, cordialement